

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1222

présenté par

Mme Mazetier, M. Cordery, Mme Chapdelaine, M. Pellois, M. Launay, M. Bui, M. Ferrand,
M. Capet, M. Drapeau, M. Pouzol, M. Aboubacar, Mme Hurel, Mme Carrey-Conte, M. Galut,
M. Mesquida, M. Bies, M. Fourage, Mme Récalde, M. Mallé, M. Boisserie, M. Kemel,
M. Philippe Baumel, Mme Le Houerou, M. Cherki, Mme Gueugneau, Mme Karamanli,
Mme Pochon et Mme Chauvel

ARTICLE 47

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« neuf demi-journées »,

les mots :

« au moins quatre jours et demi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rem-placer l'obligation faite d'une répar-tition très rigide de la semaine sco-laire sur neuf demi-journées par celle d'une orga-ni-sation sur au moins quatre jours et demi, plus souple pour innover et qui ne met pas dans l'illégalité des projets initiés depuis plus de dix ans qui ont démontré leur intérêt au bénéfice des enfants.